



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

FSE

Question écrite n° 65154

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui préciser la suite qui a été réservée au rapport 2000 de la Cour des comptes qui, au titre des dépenses d'assistance technique du FSE, a souligné que certaines lignes de crédit restaient inutilisées, dont le chapitre 34-94 « Statistiques et études générales » ou le chapitre 37-61 « Services déconcentrés, commissions, comités, rémunérations des stagiaires ».

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65154

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 août 2001, page 4616